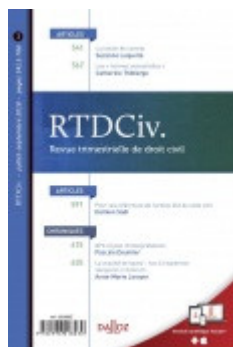


## RTDCIV. - REVUE TRIMESTRIELLE DE DROIT CIVIL

---



Source : éditeur

### Titre

---

RTDCiv. - Revue trimestrielle de droit civil

### Auteur(s)

---

Fondateurs : Raymond Saleilles, Adhémar Esmein, Charles Massigli et Albert Wahl

Directeur : Christophe Jamin, Directeur de l'École de droit de Sciences Po

Secrétaire général : William Dross, Professeur à l'Université de Lyon (Jean Moulin)

### Date

---

1902 (création)

2002 (nouvelle dénomination)

### Éditeur(s)

---

Dalloz

### Support

---

Papier

Revue en ligne

### Type de document

---

Revue

### Périodicité

---

Trimestrielle

## Source du droit

---

Jurisprudence - Doctrine

## Domaines du droit

---

Droit privé  
Droit civil et organisation judiciaire

## Contenu

---

La Revue trimestrielle de droit civil couvre tous les domaines du droit civil et du droit judiciaire privé depuis plus de cent ans. Elle permet une connaissance approfondie du droit positif avec des articles consacrés à l'actualité du droit civil, des chroniques de jurisprudence et de législation, y compris sur l'Europe du marché unique et sur celle des droits de l'homme.

- Doctrine (articles de fond et "variétés")
- Jurisprudence (française)
- Analyse des sources du droit (droit interne et droit européen)
- Chroniques de droits étrangers
- Bibliographie : revue des ouvrages en général, historiques ou anciens, étrangers, des thèses, des revues.

## Type de classement

---

Méthodique : Articles, Variétés, Chroniques, Bibliographie (revue des ouvrages, des thèses, des revues), Tables trimestrielles et table annuelle (dernier n° de l'année).

## Clefs d'utilisation

---

Dans chaque numéro :

- un sommaire de couverture, un sommaire, une table alphabétique des matières et chronologique des décisions commentées.

Des tables annuelles :

- une table analytique par rubriques (articles, variétés, chroniques, bibliographies), une table alphabétique des matières, une table chronologique des décisions commentées

La pagination se suit d'un numéro à l'autre sur l'année : les tables renvoient aux numéros de pages.

## Notes

---

Historique des titres de publication :

1902 - 2001 Revue trimestrielle de droit civil

2002 - RTDciv - Revue trimestrielle de droit civil

RTDciv est disponible en ligne via :

- La base de données **Daloz**, accès payant, avec une interrogation de l'intégralité des articles (plus de 10000) depuis janvier 1990.

- La base **Daloz Revues** : accès payant, accès aux sommaires et texte intégral de la revue depuis 2009.

- Le site de l'éditeur Daloz, accès gratuit, consultation de la couverture et des sommaires depuis 2009.

Cette revue est suivie par **Mir@bel**

## Liens

---

<http://www.dalloz.fr> accessible sur abonnement

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 22/12/2015

Mise à jour : Katia DEROUARD (Université de Tours - Direction des bibliothèques et des archives), le 28/01/2026

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).